

Pascal Colin, président du Réseau national de l'économie sociale et solidaire (Reness)



Le Jas : Pensez-vous que les mesures prévues par le plan de relance sont suffisantes pour soulager financièrement les associations ?

Pascal Colin : À l'occasion de la précédente élection présidentielle, le Reness a lancé un appel "Pour la création d'un vrai ministère de l'Économie sociale et solidaire". En effet, notre conviction était que, compte tenu des enjeux liés à la cohésion sociale, il était indispensable de se doter d'un outil stratégique pour faire face à l'urgence sociale. Ce fut d'ailleurs le thème d'une campagne de communication intitulée #UrgencESS lancée par le RENESS en 2017 et récemment reprise à notre plus grande satisfaction.

Oui, certaines mesures vont dans le bon sens et nous ne pouvons que féliciter Olivia Grégoire pour son engagement

sur la mise en place de mesures utiles. Non, la réponse institutionnelle n'est toujours pas à la mesure des enjeux. La survie économique de nombreuses associations est questionnée par la crise. Comment rembourser dans de bonnes conditions les PGE accordés parfois avec difficultés ? Par ailleurs, de nombreux organismes de l'ESS ont obtenu des reports de charges qui leur seront difficile d'honorer dans de bonnes conditions. Il est urgent de mettre en place un dispositif clair, lisible et simple d'exonération des charges sociales reportées. Toutes les associations reconnues ESS devraient pouvoir en bénéficier de plein droit. Cela donnerait un signal fort de confiance et de mobilisation pour l'avenir à construire ensemble.

C'est pourquoi, parmi les solutions envisageables, l'Odas suggère de soutenir les associations, par exemple en prenant pour assiette du PGE la moyenne de ces subventions fléchées perçues sur les trois dernières années. Cette base de référence apparaîtrait ainsi bien plus fidèle à la réalité des actions menées sur le terrain par chaque association. Et, insiste Didier Lesueur, "Il est urgent d'agir en ce sens, car au moment où la crise accentue le déficit de lien social, il ne faut pas oublier que la raison d'être des associations est bien de contribuer activement à la cohésion de notre société".

RÉÉQUILIBRER LE PLAN DE RELANCE

Le gouvernement semble en prendre conscience, puisqu'il a dévoilé le 3 septembre dernier son plan de relance qui comporte quelques mesures spécifiques concernant le secteur associatif. Parmi celles-ci, un coup de pouce de près de 600 millions d'euros à destination des associations favorisant l'insertion des jeunes, dont un tiers sera destiné à abonder le dispositif "Parcours Emploi Compétences". Les deux autres tiers concernent l'insertion par l'activité économique, le soutien aux missions locales et à l'accompagnement des jeunes en service civique.

Reste que si l'on y regarde d'un peu plus près, certains domaines d'actions fortement touchés par la crise semblent avoir été largement sous évalués. En témoigne l'enveloppe d'aides à hauteur de 100 millions d'euros dédiée aux associations agissant en matière de lutte contre la pauvreté. Ces 100 millions d'euros, répartis sur les années 2021 et 2022, ont vocation à être attribués dans le cadre de deux appels à projets successifs, dotés de 50 millions d'euros chacun. Or, les réponses au premier appel à projets, dont la date limite de dépôt était fixée au 15 janvier dernier, ont déjà mis en évidence un besoin de 500 millions d'euros. Preuve que les besoins d'aides financières sont bien plus importants que ce qui avait été escompté. "C'est un résultat qui nous dépasse", a d'ailleurs admis Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté, le 2 février, devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. L'occasion peut-être de voir enfin la réalité en face en reconnaissant pleinement le rôle joué par le secteur associatif ? D'autant que le rôle du secteur associatif ne saurait que s'accroître ces prochains mois, à l'issue d'une crise dont le coût et les conséquences ne cessent de s'alourdir chaque jour un peu plus. ■